

## Le Déjeuner du Loir-et-Cher, menu 100% local élaboré par les cuisiniers des collèges en collaboration avec le chef Christophe Hay

Le jeudi 28 mars, le conseil départemental reconduit le « Déjeuner du Loir-et-Cher », initiative qui, depuis 2018, propose un menu commun élaboré à base de produits locaux et servi le même jour dans les 26 collèges publics du département. Ainsi les élèves bénéficieront d'un repas exceptionnel élaboré par les cuisiniers des collèges en collaboration avec le chef Christophe Hay.



Pour la quatrième année consécutive, le conseil départemental associe le cuisinier natif de Vendôme à cette opération organisée dans le cadre de sa politique d'approvisionnement local pour restauration scolaire. Attaché à mettre en valeur dans sa cuisine les produits ligériens, ce dernier a collaboré avec les chefs de cuisine des collèges pour élaborer un menu inspiré de la restauration gastronomique et adapté à la restauration collective.

## Au menu :

- Œufs bio épinards en cocotte;
- Bœuf bourguignon ou Silure sauce à l'armoricaine;
- Carottes sifflet, pommes de terre et champignons;
- Yaourt et miel local;
- Biscuit moelleux aux noix avec sa crème de potimarron.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher considère la pause déjeuner comme un

moment de plaisir et de convivialité durant lequel le bien manger est primordial. Chaque jour, tous les repas sont préparés sur place par des cuisiniers du conseil départemental. Chaque année, plus de 1 300 000 déjeuners sont servis dans les restaurants scolaires aux 10 500 demi-pensionnaires des 26 collèges publics gérés par le département.

- « Garantir des repas de qualité, variés, équilibrés et à base de produits locaux dont certains issus de l'agriculture biologique constitue une priorité pour le département de Loir-et-Cher. » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental, qui, pour l'occasion, a déjeuné accompagné de Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments, ainsi que Philippe Mercier, viceprésident chargé de la ruralité et de l'équilibre des territoires et conseillers départementaux de Montoire-sur-le-Loir, au collège Clément-Janequin de Montoire-sur-le-Loir.
- « Nous sommes fiers que Christophe Hay, chef doublement étoilé par le guide Michelin depuis 2019, élu cuisinier de l'année 2021 par le guide gastronomique Gault & Millau et attaché à sa région d'origine, soit partenaire de cette initiative : son engagement locavore prônant une consommation de nourriture produite dans un rayon restreint autour de son domicile est en totale adéquation avec notre volonté. » ajoute Claire Foucher-Maupetit.







Dans mon collège, je mange local

– notamment scolaire – à s'approvisionner au plus près en s'appuyant sur des circuits courts. Ainsi, au quotidien, les chefs de cuisine font découvrir aux collégiens les produits de saison de nos territoires, s'appuyant sur la plateforme Agrilocal 41, la légumerie départementale et le véhicule frigorifique « Frais Devant! » pour leur livraison.

De nombreux élus départementaux ont partagé ce déjeuner dans les collèges de leur canton : Catherine Lhéritier au collège de Joseph-Crocheton de Veuzain-sur-Loire, Tania André et Bruno Harnois au collège Léonard-de-Vinci de Romorantin-Lanthenay, Pascal Huguet au



Les produits sont exclusivement issus du Loir-et-Cher, département qui offre une grande diversité de produits : céréales, légumes, légumineuses, fruits, fromages et produits laitiers et autres fruits secs...

Les collèges, établissements publics autonomes, peuvent également s'approvisionner dans les départements voisins de la région Centre Val de Loire.

Outre le rapprochement direct entre les producteurs locaux et les collèges, la plateforme de circuits de proximité « Frais devant 41! » permet la collecte et la distribution de près de 20 tonnes de marchandises à l'année et plus de 25 000 pièces (bottes de radis, salades, melons...). Mise en place en 2020, la Plateforme référencie une quarantaine de producteurs locaux dont une dizaine pour l'activité de la légumerie. Elle permet de lever les principaux freins à l'approvisionnement local que sont les livraisons (les producteurs ne peuvent pas livrer des quantités parfois assez faibles dans tout le département) ainsi que la préparation des légumes (qui prend du temps pour les équipes de cuisine).

La légumerie, également créée en 2020, permet quant à elle de traiter plus d'une tonne de légumes par semaine (épluchés, découpés, mis sous vide et livrés dans les collèges).

Le département adhère également à la plateforme Agrilocal depuis 2019.

« Cet outil de commandes et de mise en relation entre les professionnels de la restauration collective et les producteurs locaux du territoire implique néanmoins que les producteurs locaux soient en mesure de livrer les établissements. Le quantitatif commandé ne le permet pas toujours. Les deux outils sont complémentaires. L'atteinte des objectifs de la loi Egalim et les ambitions fortes du Département en matière de valorisation des produits locaux de qualité nécessitent de mobiliser toutes les solutions à disposition. » résume Claire Foucher-Maupetit.

